

5.9.2012

A7-0217/151

Amendement 151

Ulrike Rodust

au nom du groupe S&D

Rapport

A7-0217/2012

Struan Stevenson

Organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture

COM(2011)0416 – C7-0197/2011 – 2011/0194 (COD)

Proposition de règlement

Article 10 – paragraphe 1 – point a

Texte proposé par la Commission

Amendement

(a) de promouvoir l'exercice, par leurs membres, d'activités aquacoles durables, en leur offrant des possibilités de développement;

(a) de promouvoir l'exercice, par leurs membres, d'activités aquacoles durables *et économiquement, socialement et écologiquement viables, et les avantages de l'aquaculture* en leur offrant des possibilités de développement; *en étroite coopération avec les États membres et avec les autorités régionales et conformément à la directive 2008/56/CE et à la directive 92/43/CEE du Conseil, dans le cadre juridique établi par chaque État membre ou partie de celui-ci;*

Or. en

5.9.2012

A7-0217/152

Amendement 152

Ulrike Rodust

au nom du groupe S&D

Rapport

A7-0217/2012

Struan Stevenson

Organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture

COM(2011)0416 – C7-0197/2011 – 2011/0194 (COD)

Proposition de règlement

Article 42 – paragraphe 1 – point c

Texte proposé par la Commission

Amendement

(c) la zone de capture ou d'élevage du produit.

(c) la zone de capture ou d'élevage du produit, *y compris son appellation géographique, dans des termes intelligibles au consommateur;*

Or. en

5.9.2012

A7-0217/153

Amendement 153

Ulrike Rodust

au nom du groupe S&D

Rapport

A7-0217/2012

Struan Stevenson

Organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture

COM(2011)0416 – C7-0197/2011 – 2011/0194 (COD)

Proposition de règlement

Article 42 – paragraphe 1 – point d bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(d bis) la date de capture des produits de la pêche des navires de pêche artisanale ou de petite pêche exerçant leurs activités en fonction des marées journalières, pour la vente en frais le jour même;

Or. en

5.9.2012

A7-0217/154

Amendement 154

Ulrike Rodust

au nom du groupe S&D

Rapport

A7-0217/2012

Struan Stevenson

Organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture

COM(2011)0416 – C7-0197/2011 – 2011/0194 (COD)

Proposition de règlement

Article 44 – paragraphe 1 – point a

Texte proposé par la Commission

Amendement

(a) dans le cas des produits de la pêche pêchés en mer, le nom d'une des zones, sous-zones ou divisions figurant sur la liste des zones de pêche de la FAO;

(a) dans le cas des produits de la pêche pêchés en mer, le nom d'une des zones, sous-zones ou divisions figurant sur la liste des zones de pêche de la FAO, ***y compris leur appellation géographique, dans des termes intelligibles au consommateur;***

Or. en